

République Française
Département de l'Hérault
Commune de SAINT GUILHEM LE DESERT

Date de la convocation : 26/01/2023	DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL		N° 01 / 2023
	Séance du 2 Février 2023		
Membres en exercice : 11	L'An Deux Mille Vingt Trois le Deux Février à 18 heures		
Présents : 9	Absents : 2	le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de M. Robert SIEGEL, Maire,	
Représentés : 0	Pour : 8	Présents : SIEGEL R, MORESMAU JP, MINAZZO D, HOMBERT B, THEULE JC, VEDEL P, GILHET B, STEHLE C, KROGSDAHL A	
Contre : 0	Abstention : 1	Absents : QUEVREUX M, NICAISE V.	

Objet : Signature d'une convention tripartite de financement entre Hérault Transport, la Communauté de Communes Vallée de l'Hérault et la commune de Saint-Guilhem le Désert relative à la mise en place d'une navette de transport pour divers évènements et manifestations.

VU l'arrêté préfectoral n°2021-1-439 du 03 mai 2021 fixant les derniers statuts en vigueur de la Communauté de communes Vallée de l'Hérault, en particulier sa compétence en matière de « Gestion du Grand Site de France Gorges de l'Hérault » ;

Dans le cadre du développement de l'éco mobilité et de la diffusion de la fréquentation sur le territoire, des navettes sont développées sur le Grand Site de France. Dès 2009, une navette estivale a été mise en place entre le site du Pont du Diable et St-Guilhem-le-Désert, dans le cadre d'un portage par Hérault transport.

En 2011, une navette complémentaire a été mise en place entre le pont du Diable et Argileum-La Maison de la Poterie à St Jean de Fos, portée par la communauté de communes. Ce dispositif a été élargi en 2023 à 3 autres communes portes du Grand Site.

Aujourd'hui, il est proposé d'élargir les dispositifs de navette du Grand Site aux week-ends et jours fériés évènementiels lors desquels cela serait utile.

Dans ce contexte, M. le Maire a sollicité la Communauté de Communes Vallée de l'Hérault et Hérault Transport pour mettre en place une navette entre le parking du Grand Site au pont du Diable et le village de St-Guilhem-le-Désert lors de journées d'animations, de manifestations culturelles ou autres évènementiels, les week-ends et jours fériés, durant la période d'Octobre à Avril.

Dans ce cadre, la CCVH mettrait à disposition son parking ainsi que le quai et l'aire de retournement pour la navette au pont du Diable.

La Commune de Saint-Guilhem-le-Désert, demandeuse, prendra quant à elle entièrement en charge le coût des services. La présente convention annexée a pour objet de définir les modalités de partenariat entre Hérault Transport, la CCVH et la Commune de Saint-Guilhem-le-Désert.

La convention prend effet à compter de sa signature jusqu'à la fin de l'année 2023. Elle sera renouvelée tacitement 3 fois pour une durée annuelle.

M. le Maire propose donc à l'Assemblée :

- de valider les termes de la convention ci-annexée à conclure avec Hérault transport et la CCVH en vue de la mise en place d'une navette de transport pour divers évènements ou manifestations,
- de l'autoriser à signer ladite convention ainsi que toutes pièces afférentes à la mise en œuvre de ce nouveau dispositif

Acte rendu exécutoire après dépôt
en Préfecture le

Fait & délibéré à Saint-Guilhem, Jour, Mois, An que dessus.

Le Maire,
SIEGEL R.

